

Premier témoin: Charles Emile Vaché, âgé de trente deux ans, bourgeois
 Second témoin: Louis Peller, âgé de cinquante ans, Notaire
 dans la ville de Boucherville, son parent de la part
 du père de quoi nous avons rédigé le présent acte que nous
 avons écrit sur les deux Registres à ce destiné et que le Notaire
 & le témoin ont signé avec nous après lecture à eux par nous
 faite & collation.

Approuvé la lecture de deux notes nul
 C. Vaché Notaire L. Lepage

N: 56. L'AN mil huit cent cinquante trois, le trente septième à dix
 heures du matin
 Devant nous Jean Louis Gustave Lepage Maire et officier de l'état
 civil de la commune de Boucherville, arrondissement de Rouville,
 Département des Veiges

Sont comparus: Théodore Louis Lamontagne, âgé de trente deux
 ans, père de la Dérivée et Thérèse Sorellent, âgée de vingt sept ans, sœur
 unique parent de la part de la Dérivée, tous les deux domiciliés à Boucherville;
 Lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui trente septième, à quatre heures
 du matin, Marie fille Lamontagne, âgée d'un mois, sans profession
 mère et domiciliée à Boucherville, fille de dit Théodore Louis Lamontagne
 et de Marie Louise Richard, âgée de trente ans, journalière, domiciliée
 au dit Boucherville, est décédée au domicile de ses père et mère en cette commune

Sur cette déclaration, nous sur quelque nous sommes transportés en
 leur domicile où nous avons vu et reconnu le cadavre de la prisonnière
 Marie fille Lamontagne, et nous étant ensuite rendus en la maison
 Commune nous avons écrit le présent acte sur les deux Registres à ce
 destiné et que les Vicaires ont signé avec nous après lecture à eux par
 nous faite et collation

Approuvé la lecture d'un mot nul.
 Lamontagne tegi ore Sorellent L. Lepage

N: 57. L'AN mil huit cent cinquante trois, le vingt Octobre
 à six heures du soir
 Mariage Devant nous Jean Louis Gustave Lepage Maire & officier de
 l'état civil de la commune de Boucherville, arrondissement de Rouville,
 Département des Veiges, etant en la maison Commune

Soit publiquement comparés : D'une part, Joseph Michel
Sollet, âgé de quarante neuf ans, Ardennais, domicilié à Bulgniville
né en ce lieu comme il consta par son acte de naissance inscrit le
Vingt sept juin mil huit cent vingt quatre sur les Registres de cette
Commune que nous avons vérifiés expressément à l'instant même, fils
major de Jean Baptiste Sollet, âgé de soixante deux ans, bourgeois
domicilié au dit Bulgniville et de sa femme Marie Jeanne Bastien
veuve sans profession au même lieu comme il consta par
l'acte de décès inscrit le Vingt trois mil huit cent cinquante trois
sur les Registres de cette Commune que nous avons vérifiés
expressément à l'instant même. Veu de Melanie Hognoy, veuve
sans profession au dit Bulgniville, comme il consta par l'acte de
décès inscrit le dix huit février sur les Registres de cette
Commune que nous avons aussi vérifiés expressément à l'instant même.

Le dit Jean Baptiste Sollet au présent et consentant.

D'autre part, François Cablé, âgé de quarante sept ans,
aubergiste, domicilié à Bulgniville, né en ce lieu comme
il consta par l'acte de naissance inscrit le dix Mars mil huit
cent vingt six sur les Registres de cette Commune que nous
avons vérifiés expressément à l'instant même fille majeure de
deffuncte Jean Joseph Cablé veuve sans profession à Bulgniville
comme il consta par l'acte de décès inscrit le ans avant mil
huit cent cinquante six sur les Registres de cette Commune que
nous avons vérifiés expressément à l'instant même et Marie Catherine
Mauger veuve sans profession au même lieu comme il consta
par l'acte de décès inscrit le dix sept deats mil huit cent
cinquante quatre sur les Registres de cette Commune que nous
avons vérifiés expressément à l'instant même Veu de Charles Gilbert
veuve aubergiste au dit Bulgniville, comme il consta par l'acte de
décès inscrit le Vingt cinq février mil huit cent cinquante deux sur
les Registres de cette Commune que nous avons également vérifiés
expressément à l'instant même.

Les futurs époux comme onto déclaré leur serment que le
lien de Dieu et celui de Dieu en Dieu en Dieu par leurs et leurs
de la dite François Cablé leur deux parents, cette déclaration
nous a été aussi vérifiée par serment des quatre témoins
en copie en sus lesquels nous ont affirmés que quoiqu'ils
sachent que la future épouse, ils ignorent le lien de Dieu de
ses parents ainsi que leur dit de.

Lesquels nous ont requis de procéder au mariage précité et
et dont les publications ont eu lieu en cette commune, avec qui
courses par les actes inscrits les vingt huit Septembre dernier et
vingt Octobre suivants sur le Registre de cette même Commune.

Sur notre interpellation les futurs époux et le père de l'époux
ont déclaré qu'ils ont été fait un contrat de mariage remu signé de
par M^r Dany Notaire à la résidence de Balgimille.

Aucune opposition au mariage ne nous ayant été signifiée
faisant droit à la requête de la partie après leur avoir remon-
tré par nos procès et autres mentionnés et en Chapitre VI du
titre de cette loi intitulé: Du mariage, nous avons demandé
aux requérants s'ils veulent se prendre pour mari et femme et
chacun d'eux ayant répondu affirmativement nous avons déclaré et
réclaré au nom de la loi que Joseph Michel Solcil et femme
de Caille sont unis par le mariage.

Dont acte nous avons dressé le présent acte en présence

- 1^o Jean Baptiste Solcil âgé de cinquante ans, ancien
frère germain de l'époux
 - 2^o Jules Pierre Despotasse, âgé de trente deux ans, frère
germain de l'époux.
 - 3^o Nicolas Caille, âgé de soixante ans, oncle, frère germain
de l'époux.
 - 4^o Et Michel Pérois, âgé de trente sept ans, Coarmer
germain de l'époux.
- Ceux domiciliés à Balgimille.

Lesquels ainsi que les parties contractantes et le père de
l'époux ont signé sans nous aux deux Registres après lecture
et sans aucune fraude et collusion de présent acte.

par le Notaire
 Caille Solcil Joseph et Solcil
 J. B. Solcil N. Caille Ch. Luyon
 Pérois Despotasse

N^o: 58
Commune
Mariage

Il m'a été fait sans fraude et sans
dépense de son
Cadevant nous Jean Louis Gustave Lepage Notaire et officier

4E81/9-12156

Image 1 sur 20

Commune : Bulgnéville (Vosges, France)

Type(s) d'acte(s) : naissance ; mariage ; décès

Date(s) : 1873

Typologie : registre d'état civil

4E81/9-12155

Image 20 sur 20

Commune : Bulgnéville (Vosges, France)

Type(s) d'acte(s) : naissance ; mariage ; décès

Date(s) : 1873

Typologie : registre d'état civil